AVIS AUX CREANCIERS.

J. E. Lemarie Jr vs Amelie Life Saving Boat Co

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 69,923 - Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Lemarie Jr, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Peter Suffi, avocat.
10 avril—10 14 19

Clarence C. Walters vs E. J. Arnold and Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 69 804—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William J. Gayle, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dinkelspiel et Hart, avocats.
10 avril—10 14 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de W. C. Mylne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 68,579 — Division E — Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. C. Mylne, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.
10 av—10 14 19

Succession de Mme Julia Rickert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58 690—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Francis Rickert Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNEL, Greffier. Wm A. Wenck, avocat.
10 avril—10 14 19

Succession de John E. Stanley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,982—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ella Stanley, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dinkelspiel et Hart, avocats.
10 avril—10 14 19

Succession de P. H. Skidmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 67 379—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Bridges, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Lloyd Posey avocat.
10 avril—10 14 19

Succession de George A. Asher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70 281—Division C — Attendu que Gus D. Levy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Asher décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Diskelspiel & Hart, avocats.
7 mars—7 11 16

Succession de Mme Harriet L. Watt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61 058—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Hattie E. Lewis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—M. E. Roberts, avocat.
3 avril—3 7 12

Succession de Mme Mary Dwyer, veuve de John W. Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68 651—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Maher, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Martin H. Matson, avocat.
4 av—4 8 13

Succession de Caroline Miller

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69,919—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Henry Miller, tuteur naturel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Chas. Louque, avocat.
4 avr—4 8 13

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande, belle et substantielle propriété de valeur du Premier District.

Portant le numéro municipal 706 avenue Howard, entre la rue Carondelet et Lee Circle.

Léon Joubert vs David G. Wire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 69,955 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 16 avril 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No —, borné par l'avenue Howard, les rues Carondelet et Calliope, l'avenue St Charles et Lee Circle; un désigné par la lettre A, mesurant quinze pieds de front à l'avenue Howard quatre vingt treize pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Carondelet, et quatre vingt deux pieds deux pouces et six lignes sur le côté le plus près de Lee Circle, et dix huit pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du fond d'après le plan de L. H. Pilié, daté le 2 décembre 1878 annexé à un acte pardevant A. Hero Jr, notaire, daté et passé le 6 mars 1879; l'autre lot est désigné par la lettre B, sur un plan de L. Surgi, du 25 juillet 1869, étant le plan No 6, en l'étude de T. J. Beck, notaire, lequel lot mesure vingt deux pieds trois pouces de face à l'avenue Howard, sur quatre vingt deux pieds deux pouces et deux lignes sur le côté de la rue Carondelet, soixante quatre pieds sur le côté de Lee Circle, et vingt huit pieds un pouce sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Villeré, avocat pour le plaignant.
14 mars—14 20 27—avril 3 10 16

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU MAITRE COMMISSAIRE.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 mai 1903, à midi.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats Unis, District Fédéral de la Louisiane.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

CONFORMEMENT à et en vertu d'un ordre et décret de l'Hon Charles Parlange, juge de la Cour des Etats Unis, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée 3 avril 1903, sur la pétition de Johnston Armstrong, Receveur de la New South Building and Loan Association demandant l'autorisation de vendre à prorata les créances ci-après décrites, appartenant à ladite New South Building & Loan Association, dans la ville de la Nouvelle-Orléans dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordonnances et à moi adressé comme maître commissaire de faire lad. les ventes, je procéderai à l'enchère publique à l'heure et sur les lieux ci-dessus nommés:

Premièrement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1532, borné par les rues Dupré, Lapeyrouse, White et Onzaga, mesurant 47 pieds de face à la rue Dupré, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 ligne sur la rue Lapeyrouse, desquels deux rues il forme l'encoignure.

Deuxièmement—Cent certains lots de terre dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots 20 à 26, inclusivement, mesurant ensemble 194 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 193 pieds.

Troisièmement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 288, borné par les rues Clouet, Montegut, Bourgogne et Rempart, mesurant 38 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de 68 pieds 11 pouces et mêmes lignes entre lignes parallèles, désigné comme lot No 5, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1848, déposé dans l'étude de A. Chiapella, notaire.

Quatrièmement — Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, St-Claude, Kentucky et Mathilde étant l'ilet No 34, le tout démontré sur le plan lithographié, fait par Louis Pilié, voyer, le 11 novembre 1874 et annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Julie Quan, pardevant W. J. Castel, notaire en cette ville le 1er mai 1875, lequel dit lot mesure en mesure américaine, d'après ledit plan comme suit: Lot No 5 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds, le lot No 6 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart, sur 198 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 7 mesure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Rempart sur 30 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond sur une profondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne du divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté opposée vers la rue Mathilde.

Cinquièmement. Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 287 borné par les rues Deuxième, Remparts, Première et Saratoga, désigné comme lot A sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903 d'après ledit plan le lot A forme l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et mesure 42 pieds 9 pouces de face à la rue Deuxième la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Saratoga.

Sixièmement — Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 287 borné par les rues Deuxième, Rempart, Première et Saratoga, désigné comme lot B sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après lequel plan ledit lot B est situé à une distance de 42 pieds 9 pouces de face de l'intersection des rues Deuxième et Saratoga et mesure 30 pieds 10 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Baronne (anciennement Baseline), Première et Carondelet (anciennement Apollo), ledit lot étant désigné par le No Quatre sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore Guyol ancien notaire en cette ville le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur environ 141 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur et est situé à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième.

Huitièmement—Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 118, borné par les rues Constance, Amerel, Huitième et Neuvième, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Huitième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Constance de 83 pieds 9 pouces, desquelles rues il forme l'encoignure.

Neuvièmement—Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Milan, Lang (ou Freret) et Marengo, ledit lot étant désigné par le numéro 22 sur un certain plan ci-après ou devis dudit ilet annexé pour référence à un acte d'achat par la New South Building and Loan Association de Rudolph M. Jung, passé pardevant Félix J. Peig notaire, le 24 septembre 1898 lequel dit lot mesurant d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Howard sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Mémoranda: Concernant les Propriétés Foncières dans la Nouvelle-Orléans:

1° La propriété ci-dessus premièrement décrite a des améliorations dessus bornes comme épicerie et résidence. La propriété est connue comme le No 1600 rue Nord Dupré.

2° La propriété ci-dessus troisièmement décrite a des améliorations dessus, connues comme 3042 rue N. Remparts.

3° La propriété ci-dessus quatrièmement décrite a des améliorations dessus connues comme le cottage No 4523 rue N. Remparts.

4° La propriété ci-dessus cinquièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2037-39 rue Deuxième.

5° La propriété ci-dessus sixièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2031-33 rue Deuxième.

6° La propriété ci-dessus septièmement décrite a des améliorations consistant en une vaste residence à deux étages, louée à $40 par mois.

7° La propriété ci-dessus huitièmement décrite a des améliorations ci-dessus consistant en un cottage double, connu comme les Nos 938-40 rue Huitième.

8° La propriété ci-dessus neuvièmement décrite a des améliorations ci-dessus consistant en une maison comparativement neuve, connue comme le No 4017 rue Howard.

Un tiers au plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, démontré par billets à recevoir de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets dudit caractère; ladite vente devant être annoncée une fois par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux journaux imprimés locaux régulièrement et ayant une circulation générale en cette ville, un imprimé en anglais et l'autre dans la langue française; lesquelles annonces contiendront une description générale de la propriété devant être vendue, et doit référer les acheteurs projetés au registre de cette affaire et spécialement à ce décret pour plus amples informations.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que lesdites ventes doivent être faites libres et en dehors de toutes réclamations liens et charges d'aucune personne à cette affaire, chacune des dites portions des propriétés en sus ci-dessus séparément décrites devant être offertes et vendues séparément et aucune vente ne devant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer ou assumer les taxes pour l'année 1903 en plus du montant de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que J. L. Onorato soit et est par le présent désigné et nommé par la Cour comme Maître Commissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faite; et il est ordonné de procéder immédiatement, d'annoncer la dite propriété à vendre au jour fixé par lui, et il est autorisé d'ajourner ladite vente de telle époque à telle autre, à la requête du receveur, et de procéder avec la même à l'importe quel jour auquel il pourrait être ajourné et de requérir de l'enchérisseur ou des enchérisseurs heureux le paiement immédiat à Johnston Armstrong, receveur, en comptant ou par chèque certifié à l'ordre du receveur au montant égal à dix pour cent de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le Maître Commissaire doit enregistrer dans cette affaire, dans cette Cour, un rapport de la vente ou des ventes et sur la confirmation de cela, ledit receveur devra exécuter un acte ou des actes de vente de ladite propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs pardevant un notaire public dûment qualifié en cette ville, devant être choisi par le receveur, les frais de cela devant être aux dépens de l'acquéreur ou des acquéreurs en plus de leurs enchères respectives, et à l'exécution du dit acte notarié ou actes de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs doivent compléter son ou leurs enchères en payant ou délivrant au receveur la balance du comptant ou des billets hypothécaires dus sur la valeur de la vente et doit la dessus être mis en possession des lieux ainsi vendus et transférés et sera investi avec et aura possession et jouissance de ladite propriété adressée pour être vendue comme entièrement et complètement comme ladite New South Building and Loan Association ou ses prédécesseurs en titre tenu ou jouissant de la même, et libre et déchargée d'aucune et de toutes réclamations, de chaque et toute personne lequel est intéressé dans ou représenté par aucune personne à ce procès.

J. L. ONORATO,
Maître Commissaire.

5 avril—5 12 19 26—mai 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Agnes C. Lalanant, femme de Bernard J. Helmke, No 69 465 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 10 mars 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, exécuteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI le 26 avril à midi, la propriété foncière ci-après décrite. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits à cela appartenant et en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou St Jean, les rues Roman, Hôpital et Piquet; ledit lot est désigné par le numéro "cent" sur un plan fait par Isidore A. Fréneaux, daté le 2 décembre 1866, ledit lot mesurant 29' 10" 4" de face à la rue Roman, 119' 7" de profondeur à la droite sur la ligne la plus rapprochée de la rue Hôpital, et 106 pieds 2" sur la mitoyenne de la ligne laquelle sépare le lot voisin, et 31' 1" 7" de largeur dans le fond; ceci au même moment et endroit, un lot d'effets mobiliers (insistant un piano) d'après l'inventaire. Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1903, payant pour l'acte de vente, pardevant Théo Cosmio notaire, et faisant un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'enchérisseur. Conditions—Pour les effets mobiliers comptant sur les lieux. J. L. ONORATO, Enchérisseur et commissaire propriétés Foncières et Place Remas, 306 rue Baronne.

22 mars—22 29—avril 5 12 19 26 28

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE VACANTE DE VALEUR A ALGIER, dans le Cinquième District de cette Ville.

Succession de Michael J. Barrett, No 69 795.

PAR JACOB A. REINACH, enchérisseur—Bureau No 636 Allée Commerce—JEUDI, le 7 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 2 avril 1903, pour le compte de la succession de Michael J. Barrett, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et dépendances situés dans le faubourg Duverger cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve, désignés comme lots neuf et dix de l'ilet No vingt deux (22), mesurant No six, compris entre les rues Bouny, Alix et Powder, et l'avenue Pelican, autrefois rue Peter mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Pelican sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix formant l'encoignure de la rue Bouny et de l'avenue Pelican. Lesdits lots furent acquis par achat le 7 août 1875 livre 104, folio 804.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville désignés comme lots Nos trois, quatre et cinq de l'ilet No cent soixante dix neuf, lequel est compris entre les rues Newton (dans l'autre fois Decatur) Bellevie, autrefois Chestnut, et Valette. Les lots Nos trois et quatre mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville (autrefois Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds chacun, le lot No cinq à la même façade à la rue Belleville, sur une profondeur de cent trente sept pieds dix pouces et six lignes. Acquis par achat le 15 janvier 1883. Livre 116 folio 698.

3° Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No cent quatre vingt onze, lequel est compris entre les rues De Armas, Diana (autrefois Decatur) Elmire et Belleville, (autrefois Chestnut). Les dits lots sont désignés par les Nos dix sept et dix huit et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent cinquante pieds chacun, le tout entre lignes parallèles. Les dits lots furent acquis par l'acquéreur le 15 janvier 1883, livre 116, folio 698.

4° Six certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou en dépendant situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent soixante et un, borné par les avenues Atlantique et Pacifique, et les rues Homer et Newton; lesdits lots sont désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix; lesdits lots cinq, six, sept, huit et neuf mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, le lot numéro dix formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Newton et mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur et façade à la rue Newton, entre lignes parallèles. Acquis par achat le 16 janvier 1891, livre 137, folio 363.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt de la date et garanties par lesdits biens et priviléges de vendeur; les taxes de l'année 1903 devant être assumées par les acquéreurs.

Actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

N. B. Au même endroit et à la même date, je vendrai les meubles, d'après l'inventaire enregistré, consistant en meubles et installation de buvette appartenant à la succession.

Conditions—Comptant.

Wm H. Seymour avocat, 612 rue Iberville.
5 av—5 12 19 26 à date.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henri Laudun.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,057—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alcide Willes, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. G. V. Senist, avocat.
3 avril—3 7 12

Succession de Mme Veuve Amélia Lacker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 70,051, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lizzie Lacker, femme de John L. Kieffer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ed P. Foley, avocat.
3 avril—3 7 12

Succession de Mary Ward, veuve de Jean Cassagne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 70,251—Division C—Attendu que John Cassagne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ward, veuve de Jean Cassagne, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. Guilbault, avocat.
3 avril—3 7 12

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

Une Chance Exceptionnelle.

Pour un bon placement.

L'agréable résidence-cottage avec trois grands terrains.

814 Dorgenois près de la rue Dumaine, admirablement bien placée à proximité du Marché Marsalis, près des écoles, églises et des chars électriques, et dans un quartier qui s'améliore rapidement. Il y a amplement d'espaces sur le côté pour bâtir deux maisons doubles, qui rapporteraient d'excellents revenus.

Sera vendu à l'enchère, MARDI le 21 avril 1903 à midi à la Bourse No 311 rue Baronne, où le plan est exposé.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, 7 0/0 d'intérêts &c.

Acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 exigé à la vente. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1903.

PAUL & GURLEY, Encanteurs.
12 av—12 21

Propriété de choix à Carrollton.

Deux jolis Cottages à l'encoignure des rues Adams et Pearl.

Meubles de maison, Mulet et Wagons.

No 70,034—Succession de George Holt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 12 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 avril 1903, pour le compte de ladite succession, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet 56, borné par les rues Pearl, Adams, Commercial et Hillary, désignés comme lots 1, 2, 3, sur un plan par W. Forshey, voyer daté le 4 avril 1853, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Adams, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Adams et Pearl. Les améliorations comprenant deux cottages résidences portant les numéros municipaux 433, 435 et 437 rue Adams.

Et à 10:30 A. M., le même jour, au lieu-lieux—Un lot de meubles de maison, mulet, wagons, etc.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred. Deibel, notaire.
9 avril—9 12 19 26—mai 3 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Deuxième District.

Le Joli Cottage Simple.

No 1223 rue des Ursulines

Entre les rues St-Claude et Tremé.

Succession de Jules C. Vernay.

No 70,108—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 5 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Indépendance, Roya e et Dauphine, désigné, par le No trois sur un plan fait par A. Castaing, daté le 9 mars 1857, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds cinq pouces et deux tiers de lignes de face à la rue Indépendance sur quatre vingt quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1903. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, encanteur,
No 846 rue Commune.

N. B. — Un dépôt de 20 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.
10 avr—10 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 5 MAI 1903.

Une Résidence Simple en Bois.

No 2418 rue Bourgogne.

Mesurant 30x127, 10", 5", dans le district favori comme placement de votre argent où la propriété augmente toujours en valeur.

Succession de Paul Lucey.

No 69,910—Cour Civile de District — Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune — MARDI, le 5 mai 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er avril 1903, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A sur un plan fait par L. N. Fonché, le 18 mars 1856 et déposé au l'étude de A. Abat, notaire, ledit lot de terre est borné par les rues Espagne, Dauphine, Mandeville et Bourgogne et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 14 mars 1883 par acte pardevant Jno R. Legier, notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes pour l'année courante devant être assumées par l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

N. B. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.
3 av—3 5 12 19 26—mai 3 45

VENTES A L'ENCAN

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

13 cars chargés de maïs en cargaison.

Dépôt du T. & P. au pied de la rue Thalie.

A l'encan, Lundi le 13 Avril 1903.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune, à 11 heures a. m., au dépôt du T. & P. au pied de la rue Thalie, pour le compte de qui cela peut concerner, sous bacte 124 de 1890, à l'enchère publique, il sera vendu:

13 cars chargés de maïs en cargaison comme suit:

D'Atchison, Kansas, consigné à l'ordre de la "Greenleaf Baker Grain Co." aux soins du "Westwego Elevator" pour chars d'expéditions M. P. 12 169, C. B. 227841, M. & S. 11613, M. P. 25 551, I. M. & S. 8527, I. M. & S. 7250, M. P. 15461, T. & P. 11253, M. P. 16034, I. M. & S. 11498 M. P. 20778.

D'Atchison, Kansas, Mo. Pac., 21069, à l'ordre de la "Washer Grain Co." nonfis Steinhardt & Co de Leavenworth, Kansas, ordre notifié "Denton Bros", I. M. & S. 14597, I. M. & S. 14295.

Conditions — Comptant d'après le certificat du pesseur public.
11 avr—3 7

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Piano—Meubles de salon, de chambre à coucher et de cuisine, tapis, portraits, etc.

Robert H. Harrison et als vs Mme Barthe Betsey, femme de Frank Betsey et al.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—encanteur—s Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI le 18 avril 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, 3622 rue Commune, entre les rues Foucher et Antonine, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 2 mars 1903, et signé le 6 mars 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, un piano, un lot de meubles de maison, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.—Conditions, comptant.
5 avril—5 12 15 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets.

Succession de Rose Golden.

No 70,070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI le 17 avril 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, 1212 rue Baronne, entre les rues Clio et Erato, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mars 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville, de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un lot de meubles de maison et effets, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
5 avril—5 12 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux étages

En briques et bois bien située et bien construite.

1742 rue Clio,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Succession de Rose Golden.

No 70,070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 avril 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mars 1903, de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence à deux étages en briques et bois, bien située, No 1742 rue Clio, entre les rue Carondelet et Baronne, contenant 8 chambres, vestibule avec escalier, galerie etc., cour pavée, citerne, hangar, etc., et plus loin décrite comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Erato et Baronne, désigné par le No 3 dudit ilet, sur un plan dressé par Hedin & Schiarbaum, voyers, le 24me jour de janvier 1854, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 26 pieds de face à la rue Clio, sur 93 pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de 5 pieds de largeur, commune au dit lot et autres.

La maison est en bon état, à proximité d'écoles, d'églises, marchés et à une courte distance des affaires. Désirable comme résidence ou comme placement payant.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en un et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente, représenté par des billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant le paiement de toutes